



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 25 février 2026

« COMPETENCES CLES DES SALARIES : REVELER LES TALENTS, SECURISER LES PARCOURS ». RETOUR SUR UNE CONFERENCE D'OCAPIAT AU SIA

Le 25 février 2026, à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, OCAPIAT a mis en lumière l'enjeu stratégique de développer la maîtrise des compétences clés (MCC) des salariés. Cet événement a réuni entreprises, organismes de formation, acteurs de l'insertion et partenaires institutionnels. Il a permis de présenter l'expérimentation des dispositifs MCC en agriculture et agroalimentaire.

La séquence a été structurée autour de plusieurs interventions :

- **Situations de travail : une réalité souvent invisible**
Lamia Allal, ANLCI
- **Regards croisés : quand l'accompagnement change la donne**
Ophélie Eriau, Cap Savoir +
Mikael Guérin, OCAPIAT
Julien Adda, Réseau Cocagne
Ines Perrocheau, OCAPIAT
- **Enjeux, rôle des OPCO et perspectives**
Charlotte Lefebvre, OC Propreté (Organisme certificateur)

Ces interventions ont permis de croiser les regards, de partager les premiers enseignements de l'expérimentation en cours et d'identifier les conditions de réussite d'un déploiement maîtrisé.

[Voir en annexe, des citations des intervenants cités ci-dessus.](#)

Les compétences clés : un levier stratégique pour les filières

À travers les témoignages du **Réseau Cocagne**, de l'**ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme)**, de l'**organisme de formation Cap Savoir +**, d'**experts d'OCAPIAT** et de l'**OC propreté**, la conférence a illustré concrètement comment des dispositifs adaptés permettent de sécuriser les parcours professionnels tout en renforçant la performance des entreprises.



Pour Jérôme Volle, président d'OCAPIAT : « Les compétences clés ne sont pas un sujet périphérique : elles sont au cœur de la performance durable des secteurs agricoles et agroalimentaires. En accompagnant les salariés dans leur montée en compétences, nous sécurisons les parcours professionnels et renforçons la compétitivité de nos filières. L'expérimentation du dispositif MCC en secteur alimentaire s'avère à cet effet très utile ».

Des dispositifs adaptés aux réalités des métiers

OCAPIAT soutient ses branches professionnelles dans le développement de dispositifs de Maîtrise des Compétences Clés spécifiquement adaptés aux réalités des secteurs alimentaire et agricole.

L'expérimentation en cours dans le secteur alimentaire vise à tester, en conditions réelles : les modalités d'un accompagnement adapté et progressif des compétences clés, la contextualisation des apprentissages, les conditions d'engagement des entreprises et des salariés. En parallèle, un projet de dispositif similaire est à l'étude pour le secteur agricole.

Jérôme Volle a insisté sur le fait que « Le projet de déploiement en agriculture devra s'appuyer sur l'implication des entreprises, la sensibilisation des encadrants et la coordination étroite des acteurs du territoire. La réussite de ce type de dispositif repose autant sur l'ingénierie que sur l'adhésion des entreprises et des salariés : c'est un engagement collectif. ».

Une approche ancrée dans les situations de travail

Pour Eloi Schneider, secrétaire général d'OCAPIAT : « Le dispositif MCCA vise à proposer une réponse concrète, contextualisée et adaptée aux besoins des entreprises et des salariés. Il ne s'agit pas d'une remise à niveau scolaire, mais d'un accompagnement ancré dans les situations de travail. ».

Les échanges ont permis de rappeler que ces publics peuvent réussir et accéder à des parcours qualifiants dès lors que l'accompagnement est structuré et coordonné.

Eloi Schneider précise : « Les expériences partagées démontrent que ces publics peuvent réussir et accéder à des parcours qualifiants. La réussite repose sur l'implication des entreprises et la coordination des acteurs. OCAPIAT accompagne cette dynamique dans une logique de sécurisation des parcours professionnels des salariés et futurs salariés.

Une dynamique collective au service des branches professionnelles

En organisant cette conférence au Salon International de l'Agriculture, OCAPIAT réaffirme son appui aux branches professionnelles dans le déploiement des politiques paritaires de formation. En accompagnant ainsi le renouvellement des compétences clés sur les territoires, OCAPIAT réaffirme également son rôle d'acteur structurant au service de la formation professionnelle dans ses secteurs.

L'enjeu est clair : faire des compétences clés un levier concret de performance durable, d'attractivité des métiers et de sécurisation des parcours professionnels dans les filières agricole et agroalimentaire.

ANNEXE : citation des intervenants

Situations de travail : une réalité souvent invisible

Lamia Allal, ANLCI

« Les compétences clés (lire, écrire, raisonner, calculer, se repérer dans l'espace numérique) sont partout. Elles paraissent ordinaires, sont invisibles, bien que fondamentales. Elles servent à respecter des consignes de sécurité, mesurer des cotes, effectuer des pourcentages, renseigner en ligne des démarches administratives. En situation de travail, les salariés qui n'ont pas les compétences clés citées adoptent des stratégies de contournement et d'évitement. Les entreprises, soucieuses de faire avancer la production, adoptent des stratégies de simplification et font à la place du salarié. La vraie solution, c'est de rendre autonomes les salariés concernés par les savoirs de base non acquis. Face aux transitions écologique, démographique, numérique...), la qualité du travail, la transmission des savoirs, etc, nécessitent qu'on ait cette stratégie d'autonomie par rapport aux compétences clés ».

Regards croisés : quand l'accompagnement change la donne

Ophélie Eriau, Cap Savoir +

Au titre du déploiement du [MCCA](#), « notre méthode d'accompagnement lors du diagnostic des compétences clés d'un salarié est que nous contextualisons l'action de formation pour la rendre efficace et transférable à l'environnement de travail. Les stagiaires deviennent des acteurs, les contenus de formation sont co-construits avec eux. La durée d'une formation peut aller d'un jour ou une demi-journée par semaine sur 10 à 20 semaines ».

Mikaël Guérin, OCAPIAT

« Pour le salarié, il est nécessaire qu'il prenne le temps nécessaire à se former, car il faut comprendre son poste, se projeter pour vouloir évoluer, sortir de sa zone de confort. Il ne s'agit pas uniquement de langue ou de savoirs de base, mais bien de développer l'employabilité, l'autonomie et la capacité à changer d'atelier ou de poste quand l'organisation le nécessite. Dans l'ensemble, le collectif en sort toujours gagnant par une meilleure communication du salarié avec le service RH ».

Julien Adda, Réseau Cocagne

« Nous gérons une centaine de sites de production qui accueillent des publics éloignés de l'emploi (RSA, migrants, chômeurs longue durée). L'accompagnement repose sur trois éléments importants : un contrat de travail, qui sécurise la situation du salarié, un



encadrement technique de proximité, assuré par des professionnels expérimentés, un accompagnement socio-professionnel permettant de travailler les compétences de base, les savoir-être et le projet professionnel. Nous les accompagnons pour remettre le travail au cœur de leur vie et leur apporter de la reconnaissance en en faisant des sachants, des experts, et avec des compétences qu'ils vont pouvoir exploiter sur l'ensemble de la chaîne d'activité : production maraîchère, préparation et distribution des paniers, parfois transformation, logistique ou vente. La solution est de chercher les ressources de chacun, de ne pas chercher à combler les carences et c'est un changement de paradigme. Au-delà de la réinsertion dans l'emploi c'est aussi la re-sociabilisation qui est recherchée ».

Ines Perrocheau, OCAPIAT

« Le premier volet d'une étude à l'appui de la branche production agricole a été livré. L'étude a confirmé l'intérêt d'un dispositif Maîtrise des compétences clés pour le secteur agricole. Certaines compétences clés ont été identifiées : communication écrite et orale, raisonnement et mathématiques appliquées, organisation et planification des tâches, familiarisation avec le fonctionnement d'une entreprise agricole. Les conditions de réussite reposent d'une part sur le développement des compétences en situation de travail, d'autre part sur le fait qu'il faut lever les freins sociaux ou les problèmes de mobilité. Les leviers sur lesquels miser sont les missions locales et la formation, à condition d'utiliser une pédagogie basée sur des situations vécues. ».

Enjeux, rôle des OPCO et perspectives

Charlotte Lefebvre, OC Propreté

« Nous avons des points communs avec vos problématiques bien que n'étant pas du même secteur. Nous avons pour enjeu d'accompagner vers l'autonomie nos 600 000 emplois. Nous nous sommes dotés d'un organisme certificateur pour la certification professionnelle MCCP « maîtrise des compétences clés à la propreté », qui est une formation métier. Nous avons déjà 800 parcours annuels réalisés. Les conditions de réussite de ce MCCP sont de pouvoir s'appuyer sur un solide réseau d'organismes de formation, une cartographie territoriale étendue et un financement de la formation car pour l'entreprise, les savoirs de base ne sont souvent pas une évidence. »



A PROPOS D'OCAPIAT

Créé à la faveur de la dernière réforme de la formation professionnelle, OCAPIAT est un Opérateur de compétences (OPCO) pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires. OCAPIAT regroupe 48 branches professionnelles représentant 187 297 entreprises employant 1,4 million de salariés au sein d'un périmètre potentiel de 228 600 entreprises. OCAPIAT inscrit son action dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante.

La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts), la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc. La filière alimentaire recouvre des secteurs variés (les Industries alimentaires, la Coopération agricole et les familles associées, le Commerce agricole). La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime. OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont les Caisses régionales du Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

OCAPIAT se caractérise par la typologie de ses entreprises adhérentes composées à plus de 98,3 % de TPE-PME (employant moins de 50 salariés) et à 91,4 % de TPE (entreprises employant moins de 11 salariés). Par ailleurs, il convient de souligner que les entreprises de 50 salariés et plus emploient 52,5 % des salariés des secteurs professionnels.

OCAPIAT se voit confié par la loi des missions élargies lui permettant d'accompagner ses adhérents dans leurs projets de développement des compétences et de mobilisation des contrats en alternance. Par ailleurs, OCAPIAT intervient en matière d'appui à ses branches dans leurs démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et d'attractivité des métiers.

OCAPIAT est également agréé en qualité de Fonds d'assurance formation pour les 6 800 travailleurs non-salariés de la pêche et des cultures marines.

En savoir plus : www.ocapiat.fr + <https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/>

Vidéo MCCA : https://youtu.be/qsagKzlcfuU?si=upluEs_YAiaSW-xs

Page CQP et MCCA : <https://cqp.ocapiat.fr/certificat/maitrise-des-competences-cles-de-lalimentaire-mcca/>

Contact presse / S. Defrémont - portable : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet

email : presse@ocapiat.fr

 Photos sur demande